



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Montréal, le 29 juin 2018

Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

**Commentaires de la Fédération des chambres de commerce du Québec sur le
Guide de bonnes pratiques à l'intention des initiateurs de projet et des acteurs locaux
et obligations légales relatives aux comités de suivi**

Bonjour,

La Fédération des chambres de commerce du Québec est heureuse de pouvoir formuler ses commentaires dans le cadre de cette consultation sur le *Guide de bonnes pratiques à l'intention des initiateurs de projet et des acteurs locaux et obligations légales relatives aux comités de suivi*.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a été fondée en 1909. La FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Nous avons régulièrement saisi l'occasion de nous exprimer sur ce sujet ces dernières années, lors de la mise en place du Chantier sur l'acceptabilité sociale, aux tables de discussions qui ont suivi, lors du dépôt de notre mémoire et après la présentation du Livre vert du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN.) Ce dossier rejoint un enjeu que la FCCQ documente depuis des années : l'importance de développer nos ressources naturelles à travers un plan d'approbation des projets et de gestion des ressources qui soit cohérent, prédéfini et prévisible.

Historiquement, nos observations dans ce domaine ont toujours cherché à résoudre deux constats observés par la Fédération et ses membres depuis plusieurs années, soit :

- L'absence de processus clair qui encadre les projets de développements; et
- L'absence de prise en considération de l'ensemble des variables économiques dans les débats sur les projets de développement.

Bien que le Guide visé par ces consultations ne cherche pas spécifiquement à résoudre l'une ou l'autre de ces problématiques, les commentaires que nous formulons dans la présente lettre sont structurés autour de ces deux constats.

Une présence accrue des acteurs économiques est nécessaire

Le bon fonctionnement d'un comité de suivi contribue incidemment au bon déroulement d'un projet de développement. Aussi, les échanges ayant lieu dans le cadre d'un comité de suivi permettent de mieux prendre en considération les éléments économiques qui entourent le projet dont il est question.

Mieux encore, un comité de suivi comportant une juste représentation de la communauté visée et permettant des échanges sains contribue à rééquilibrer les choses lorsque vient le temps de prendre en considération l'ensemble des variables alimentant les débats ou les discussions entourant un projet de développement.

C'est d'ailleurs là l'objet de notre principal constat face à cette version préliminaire du Guide : à l'heure actuelle, plusieurs des passages omettent de nombreuses variables économiques dans les échanges sur les projets de développement, ou ne permettent pas à tout le moins de rééquilibrer adéquatement les choses.

À plusieurs endroits, le guide mentionne l'importance de la diversité des opinions dans la composition du comité et dans les discussions entre les membres d'un même comité. Cependant, notre expérience nous démontre qu'il existe une tendance oubliant qu'il y a trois piliers au développement durable : maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale, et viser l'efficacité économique. Cette tendance, constatée depuis plusieurs années, met beaucoup l'emphase sur les deux premiers volets – le volet environnemental et le volet social – tout en mettant de côté le volet économique, créant ainsi un déséquilibre en faveur des considérations environnementales, de santé publique et sociale.

Nous avons toujours soutenu que le développement de l'économie du Québec, notamment le développement des ressources énergétiques et minérales, doit se faire dans une perspective de développement durable. La Fédération ne change pas d'avis sur ce point. Mais pour y arriver, chacun des trois volets doit être adéquatement soupesé. La tendance que nous avons constatée ces dernières années indique plutôt qu'un rééquilibrage doit être effectué.

Par exemple, le Guide est parsemé de nombreux avertissements mettant en évidence les pièges à éviter ou les éléments sur lesquels porter une attention particulière, mais peu énumèrent directement le besoin d'assurer un équilibre entre les différents points de vue, et encore moins d'accorder aux enjeux économiques leur juste considération.

Or, cette tendance à mettre de côté les éléments économiques d'un projet donné amène au contraire le besoin de mentionner plus spécifiquement cette problématique. L'objectif doit être de s'assurer que les éléments économiques aient leur juste place dans les échanges d'un comité de suivi, au même titre bien sûr que les éléments environnementaux et sociaux.

Une autre façon d'illustrer notre constat réside dans l'annexe 2, qui offre des exemples de composition d'un comité de suivi, selon différentes situations. Il nous apparaît clair que les considérations économiques peuvent être facilement écartées lorsque :

- Il est recommandé d'avoir au maximum cinq membres représentant des considérations économiques, comprenant l'initiateur d'un projet, dans un comité pouvant compter jusqu'à 30 membres (exemple fictif 1 de l'annexe 2, portant sur un projet minier près d'une zone municipalisée);
- Il est recommandé qu'aucun membre représentant des considérations économiques ne soit présent dans un comité pouvant compter jusqu'à 14 membres (exemple fictif 2 de l'annexe 2, portant sur une petite centrale hydroélectrique en exploitation).

Dans la structure actuelle du Guide, bien peu d'intervenants ayant un profil économique sont appelés à participer à cette démarche citoyenne pourtant essentielle. D'une part, le guide ne recommande que peu d'acteurs économiques dans les compositions fictives de comités proposées en annexe. D'autre part, l'initiateur d'un projet se retrouve presque seul à représenter un tel profil autour de la table, alors que son rôle ne lui permet pas de s'impliquer dans les recommandations formulées par un comité de suivi. Il nous semble à propos de bonifier cet aspect avec une plus forte présence économique.

Par exemple, le rôle éventuel des chambres de commerce locales pourrait être davantage mis de l'avant. En effet, ces organismes sont des intervenants crédibles non seulement à cause de leur capacité à fédérer la communauté d'affaires, mais parce qu'elles ont une connaissance du tissu social et des enjeux spécifiques de leur communauté. Leur rôle nous apparaît essentiel dans un tel contexte, et le Guide est définitivement une occasion de l'indiquer clairement.

Insérer des balises équitables pour les initiateurs de projet

Dans la même veine, nous avons aussi des préoccupations sur la gestion et le financement des comités de suivi. La version proposée du Guide prévoit que l'initiateur d'un projet ne participe pas aux décisions du comité devant mener à la formulation de recommandations, tout en assumant tous les coûts liés au fonctionnement du comité.

Les charges financières qui y sont associées peuvent être nombreuses et couvrir l'animation, la logistique, des experts, un site web, etc. Il nous semble opportun d'insérer des balises afin de guider les divers intervenants dans le fonctionnement d'un tel comité, afin d'éviter des dérapages et de maintenir des coûts qui soient raisonnables pour l'initiateur du projet visé. Ces balises devraient tenir compte, à notre avis, de la nature du projet, de sa phase de réalisation et des activités réalisées par l'initiateur.

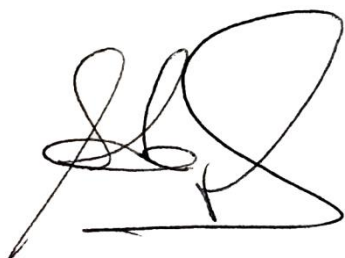
Flexibilité et adaptabilité des comités de suivi

Nous sommes aussi d'avis que le Guide doit davantage favoriser la flexibilité et l'adaptabilité des comités de suivi en fonction des circonstances. Par exemple, certains passages indiquent que « le nombre optimal de participants aux réunions d'un comité de suivi varie de 15 à 20... » (page 12) ». Il nous est difficile de croire cependant qu'un comité de 15 à 20 personnes soit optimal dans toutes les circonstances comme, par exemple, pour un projet dans sa phase de maturité et comportant peu d'activités soulevant des préoccupations pour la communauté.

Selon nous, la flexibilité et l'adaptabilité doivent devenir une trame de fond pour le Guide, afin d'éviter une lourdeur administrative et des coûts pouvant être disproportionnés en certaines circonstances.

En résumé, il faut mentionner plus directement que les considérations économiques ont souvent été mises de côté dans les différentes démarches d'acceptabilité sociale, et qu'elles doivent avoir leur juste place dans les échanges au sein d'un comité de suivi. L'objectif ici n'est pas d'éliminer les éléments sociaux et environnementaux dans les discussions, loin de là. Mais puisque la tendance ces dernières années a plutôt été de minimiser le volet économique du dialogue, il nous apparaît essentiel de rééquilibrer les choses lorsque vient le temps d'effectuer des recommandations sur la bonne gouvernance et le bon fonctionnement d'un comité de suivi.

Nous demeurons à votre entière disposition si les observations formulées dans la présente lettre requièrent quelque précision que ce soit.



Stéphane Forget, MBA.
Président-directeur général